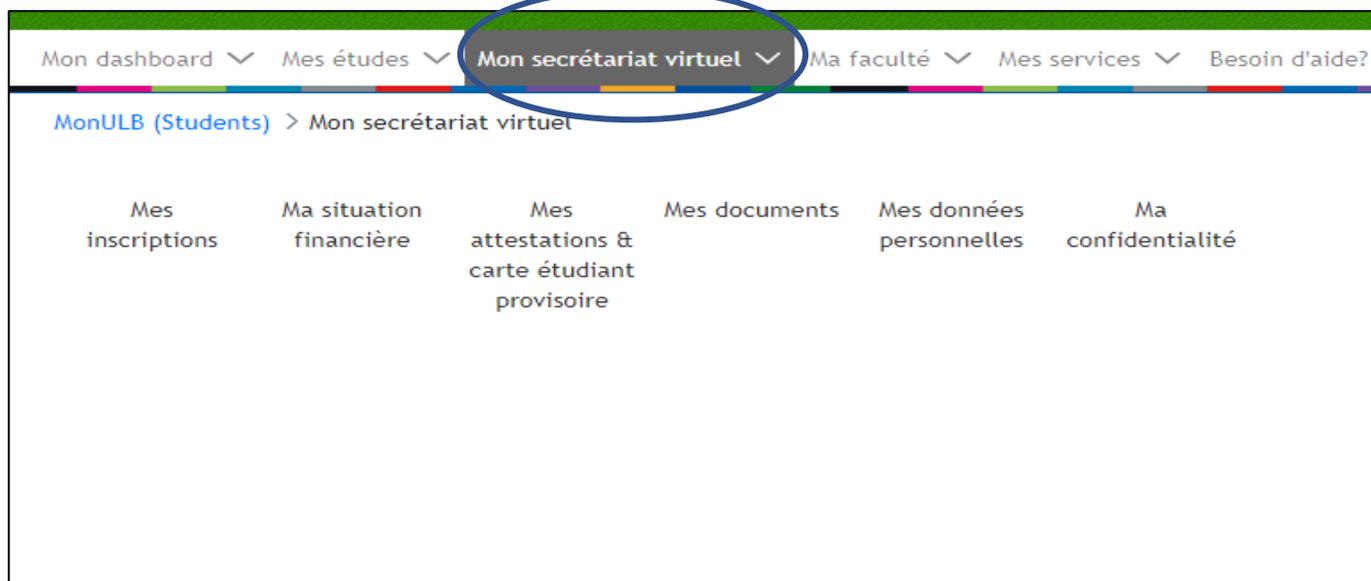


Comment introduire une demande de réduction de minerval auprès

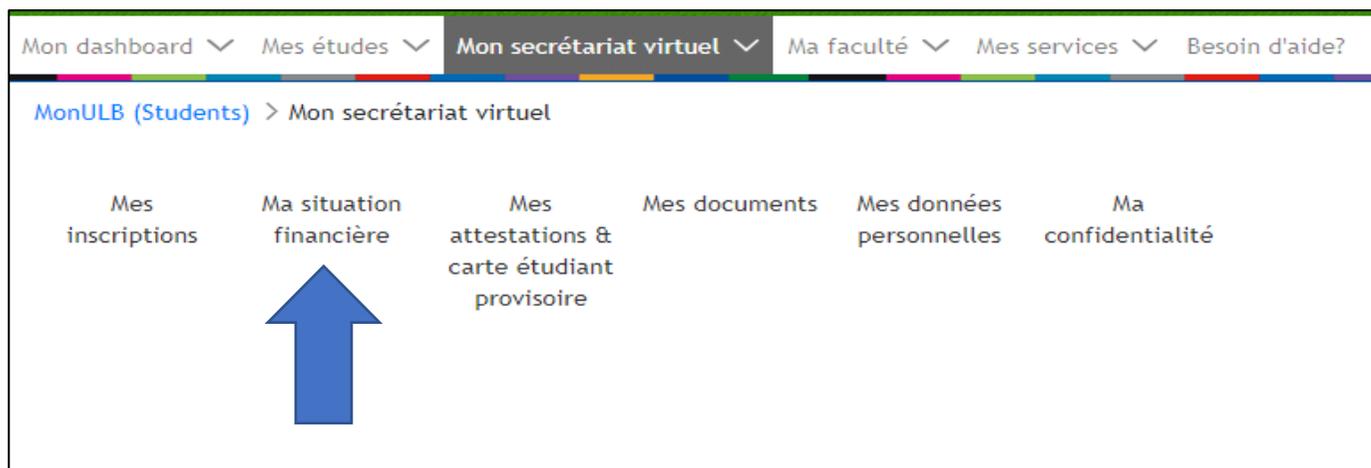
du Service Social Etudiants ?

Il faut tout d'abord vous connecter à votre portail Mon ULB :

Cliquer sur « mon secrétariat virtuel »



Cliquer sur « ma situation financière »



Cliquer sur « ma demande d'aide financière »



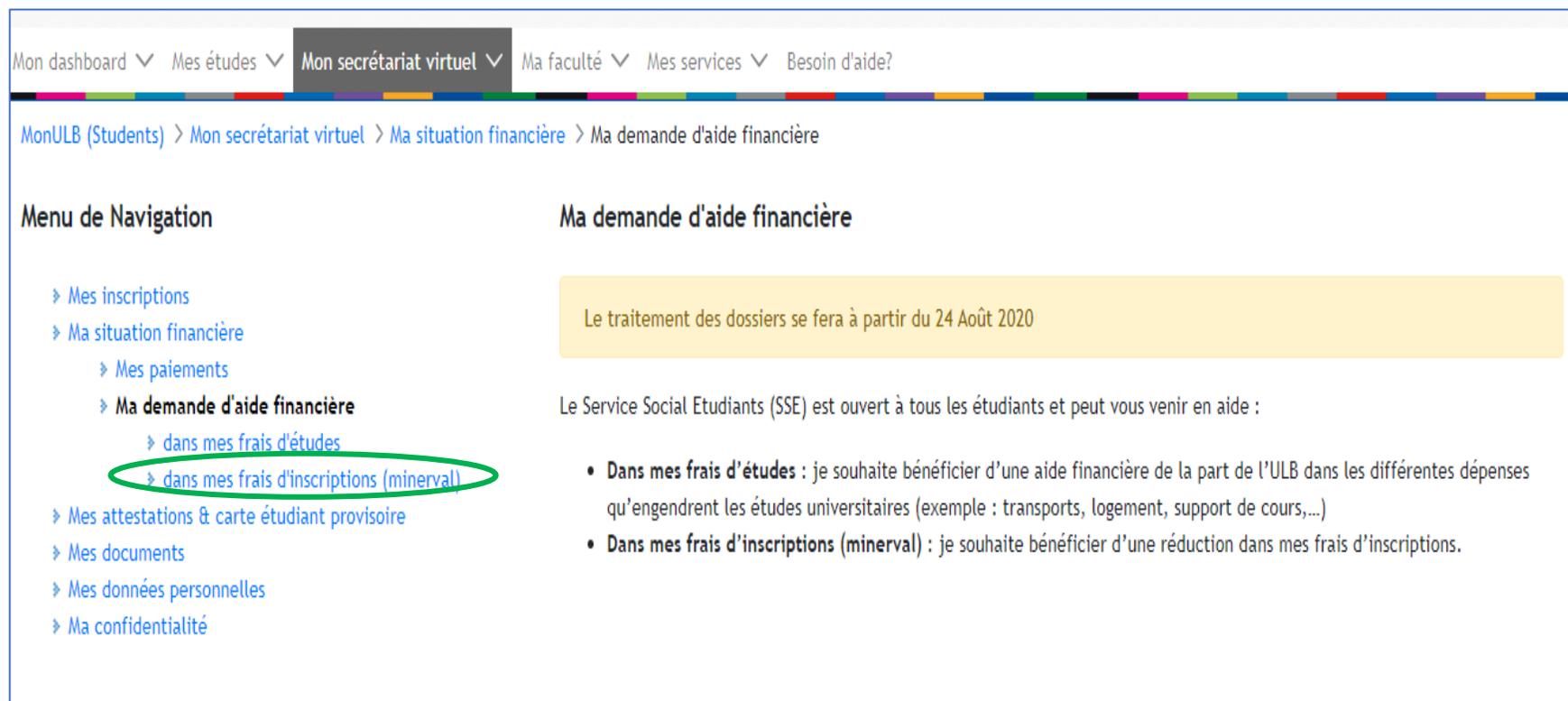
Mon dashboard ▾ Mes études ▾ Mon secrétariat virtuel ▾ Ma faculté ▾ Mes services ▾ Besoin d'aide?

MonULB (Students) > Mon secrétariat virtuel > Ma situation financière

Mes paiements Ma demande d'aide financière



Cliquer sur « dans mes frais d'inscriptions (minerval) »



Mon dashboard ▾ Mes études ▾ Mon secrétariat virtuel ▾ Ma faculté ▾ Mes services ▾ Besoin d'aide?

MonULB (Students) > Mon secrétariat virtuel > Ma situation financière > Ma demande d'aide financière

Menu de Navigation

- ↳ Mes inscriptions
- ↳ Ma situation financière
 - ↳ Mes paiements
 - ↳ **Ma demande d'aide financière**
 - ↳ dans mes frais d'études
 - ↳ **dans mes frais d'inscriptions (minerval)**
- ↳ Mes attestations & carte étudiant provisoire
- ↳ Mes documents
- ↳ Mes données personnelles
- ↳ Ma confidentialité

Ma demande d'aide financière

Le traitement des dossiers se fera à partir du 24 Août 2020

Le Service Social Etudiants (SSE) est ouvert à tous les étudiants et peut vous venir en aide :

- **Dans mes frais d'études** : je souhaite bénéficier d'une aide financière de la part de l'ULB dans les différentes dépenses qu'engendrent les études universitaires (exemple : transports, logement, support de cours,...)
- **Dans mes frais d'inscriptions (minerval)** : je souhaite bénéficier d'une réduction dans mes frais d'inscriptions.

Menu de Navigation

- › [Mes inscriptions](#)
- › [Ma situation financière](#)
 - › [Mes paiements](#)
 - › [Ma demande d'aide financière](#)
 - › [dans mes frais d'études](#)
 - › **dans mes frais d'inscriptions (minerval)**
- › [Mes attestations à carte étudiant provisoire](#)
- › [Mes documents](#)
- › [Mes données personnelles](#)
- › [Ma confidentialité](#)

Réduction de minerval – Nouvelle procédure pour l'année académique 2020-2021

Si vous avez effectué une demande auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que vous souhaitez la gratuité du minerval, téléchargez le document de preuve (accusé de réception ou recommandé postal) dans le cadre « 1 ». Le Service Social étudiants pourra vous octroyer provisoirement la gratuité des frais d'inscription.

Une fois la procédure finalisée, veuillez envoyer un mail à Reduction.Minerval@ulb.be en y mentionnant, votre nom et prénom ainsi que votre numéro de matricule.

Sans ce mail de votre part, aucun traitement ne sera effectué.

Si vous souhaitez que le Service Social analyse votre dossier pour une réduction de vos frais d'inscription et pour une demande de gratuité de support de cours, nous vous renvoyons vers la procédure de [demande d'aide financière](#).

Lorsque vous aurez finalisé la procédure de demande d'aide financière et obtenu un rendez-vous avec une assistante sociale, vous serez informé de toutes les aides auxquelles vous avez droit.

1. Allocation d'études

Vous avez introduit une demande d'allocation d'études auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), téléchargez l'accusé de réception de demande auprès de la FWB ou la confirmation ou effectuez la demande d'allocation en ligne ([site Minerva](#)) :

- ✓ Attestation bourse FWB
- ✓ Confirmation bourse FWB
- ✓ Document de recours

